INSTITUTION GASNIER-GUY - SAINTE BATHILDE

Ecole maternelle et élémentaire
1 rue Jean Véron - 77500 CHELLES
Tél : 01 64 72 43 50
Email : ecole@ggsb77.fr

Collège – Lycée
28 rue du Tir - 77500 CHELLES
Tél : 01 60 20 53 01
Email : college.lycee@ggsb77.fr

REGLEMENT FINANCIER

2020/2021

2022 COMMUNIQUES EN JUIN 2021

INSTITUTION GASNIER-GUY - SAINTE BATHILDE
Service Comptabilité
1 rue Jean Véron - 77500 CHELLES

☝ **N'oubliez pas**

d'indiquer pour tous règlements votre Référence Famille (411_____)
qui se trouve à gauche en bas de votre relevé de frais **et de mettre le tout sous enveloppe avec le nom de l'enfant.**

A conserver par la famille

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Tarifs 2020/2021

OBLIGATOIRE	ECOLE		COLLEGE LYCEE				
	Maternelle	Elémentaire	6° / 5° / 4°	3°	2de	1ère	Tale
Contribution des familles	1076	1115	1231	1266	1421	1466	1478

ECOLE : blouse au prix de 26 €

COLLEGE LYCEE : Budget culturel - variable selon les projets de classe, les sorties et ateliers proposés en début d'année scolaire. Cette participation n'excédera pas la somme de 80 € et figurera sur votre relevé de frais annuel. Si le projet est inférieur à 80 €, un avoir sera établi en fin d'année scolaire et mis dans votre compte familles.

OPTIONS	Maternelle	Elémentaire	*6° / 5° / 4°	*3°	*2de	*1ère	*Tale
Restauration							
❖ 5jours/semaine DP5	1184	1267	1326	1326	1326	1326	1326
❖ 4jours/semaine DP4	946	1015	1061	1061	1061	1061	1061
❖ 3jours/semaine DP3			796	796	796	796	796
❖ 2jours/semaine DP2			530	530	530	530	530
Garderie							
❖ Matin de 07h45 à 8h30	195	195					
❖ Soir de 16h30 à 17h30	215						
❖ Soir de 17h30 à 19h00	250	250					
❖ Mercredis libérés & J. Pédagogiques	125	125					
Etude							
❖ ETUDE - Ecole		275					
❖ ETUDE – 6°/5°			275				
❖ Fonds d'entraide	10	10	10	10	10	10	10
❖ Cotisation APEL	20	20	20	20	20	20	20

*** Ce tarif tient compte du calendrier particulier du collège-lycée**

COLLEGE LYCEE : Les voyages scolaires et les échanges linguistiques font l'objet d'un projet à part et non obligatoire.

TARIFS 2021 / 2 COMMUNIQUÉ EN JUIN 2021

⇨ Frais de dossier d'inscription et de réinscription

- **Frais d'Inscription** : 125 € par enfant.
  En cas de désistement, ces frais restent acquis à l'Etablissement.

- **Frais de Réinscription** : 85 € par enfant (gratuit à partir du 3ème enfant).
  En cas de désistement, ces frais restent acquis à l'Etablissement.

⇨ Contribution annuelle des familles

Une réduction est consentie aux familles d'au moins 2 enfants ou plus inscrits à Gasnier Guy - Sainte Bathilde, dépendant d'un seul payeur et d'un seul responsable légal. Cette réduction sera de 65 € pour 2 enfants, 182 € pour 3 enfants, de 343 € pour 4 enfants ou plus. La contribution des familles ne peut faire l'objet d'aucune réduction pour absence.

⇨ Bourse

Notre établissement est habilité à accueillir des boursiers nationaux.

⇨ Carte de scolarité : Collège & Lycée

A la rentrée, une carte de scolarité sera remise aux élèves.
Elle donne accès au service de restauration et devra être **obligatoirement** présentée.
En cas de perte, la somme de 10 € vous sera demandée.

⇨ Carnet de correspondance : Collège & Lycée

A la rentrée, un carnet de correspondance sera remis aux élèves.
En cas de remplacement (perte ou dégradation), la somme de 10 € vous sera demandée.

⇨ Mise à disposition des manuels scolaires

Des manuels scolaires pourront, dans certains cas, être mis à la disposition des élèves.
Un chèque de caution sera alors demandé aux familles pour le collège et pour le lycée, équivalent au montant figurant sur le bon d'attribution.
En cas de dégradation, de perte ou de non-restitution de ces manuels, et de tout autre manuel ou document emprunté au CDI, ce chèque de caution sera automatiquement encaissé. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera détruit en fin d'année scolaire.

⇨ Restauration régulière & occasionnelle

- **Restauration à l'année** :

Les frais correspondants figurent sur votre relevé de frais. L'inscription peut être **uniquement** modifiée au 1er Février.
Une réduction du montant de la restauration est prévue pour les absences maladies à partir de 2 semaines consécutives justifiées par un certificat médical, et pour les stages obligatoires.

- **Elèves externes (repas occasionnel)** :

7€50 : Prix du repas – Ecole
8€70 : Prix du repas – Collège & Lycée

Une facture mensuelle sera établie et consultable sur le site Ecole Directe (sauf 09 et 10 qui seront facturés début novembre).
Cette facture vous indiquera le solde du compte « cantine occasionnelle » et la date du prélèvement.

- **Elèves de 1ères et Tales** :

Accès possible à un service de restauration rapide au prix de **5€ uniquement pour les externes.**

- **PAI :**

Facturation de frais de surveillance (de la maternelle au collège) pendant la durée du repas : 250 € pour l'année scolaire

⇨ Etude & Garderie : Ecole – Etude : Collège

ECOLE : L'inscription de vos enfants à l'étude ou à la garderie est obligatoirement pour la durée de l'année scolaire, en cas de désistement, aucun remboursement ne sera fait.
En cas de **FORCE MAJEURE**, si l'enfant est resté à l'un de ces services, la somme de 5 € vous sera demandée immédiatement.
Si l'enfant est resté **plus de 3 fois**, cela ne constitue plus un cas de force majeure, l'enfant sera automatiquement inscrit à l'année et il y aura facturation.
COLLEGE : L'inscription de vos enfants à l'étude est obligatoirement pour la durée de l'année scolaire, en cas de désistement, aucun remboursement ne sera fait.

TARIFS 2021 / 2022 COMMUNIQUÉS EN JUIN 202

⇨ Cotisation A.P.E.L

L'APEL est un partenaire représentatif de la communauté éducative de l'Etablissement et nous invitons toutes les familles à y adhérer. En vous acquittant de cette cotisation, vous êtes adhérent à l'Association des Parents d'Elèves de l'Etablissement.
L'APEL participe à l'animation et à la vie de l'institution, vous représente dans différentes instances de l'Etablissement et vous apporte des services d'aide à la scolarité et à l'éducation. La cotisation comprend l'abonnement au magazine « Famille et Education».

⇨ Fonds d'entraide

Certaines familles peuvent se retrouver face à des difficultés financières. L'Etablissement a donc mis en place un fonds d'entraide alimenté par les parents qui le peuvent et le souhaitent. Il vous est donc possible de contribuer à cette action de solidarité entre familles en cochant la rubrique sur la fiche de renseignements.

⇨ Dons

Par l'intermédiaire de la **Fondation Saint Matthieu** (76 rue des St Pères - 75007 Paris), vous pouvez faire un don à l'Institution Gasnier Guy - Sainte Bathilde en envoyant un chèque à l'ordre de la **Fondation Saint Matthieu**.
La Fondation Saint Matthieu vous délivrera un reçu fiscal vous permettant de déduire ce don dans la limite des règles fiscales.
☝ **Le chèque est à remettre à la comptabilité – 1 rue Jean Véron – 77500 CHELLES**

⇨ Modalité de règlement

❶ **Acompte de rentrée** :

La somme de **100 € sera prélevée le 30 septembre 2020** pour toutes les familles.
Vous pourrez consulter, sur le site Ecole Directe, votre relevé de frais annuel vers le 10 octobre.

❷ **Relevé de frais annuel payable :**

- **soit par 8 prélèvements mensuels** : Chaque fin de mois du **30/10/2020 au 30/05/2021** suivant l'échéancier qui figure en bas de votre relevé de frais. Les prélèvements sont reconduits automatiquement d'une année sur l'autre (sauf dénonciation de votre part). Pour tout prélèvement rejeté, des frais d'impayé vous seront facturés.
- **soit par un seul prélèvement fin octobre**

❸ **Départ en cours d'année scolaire** :

Suite à un déménagement, une mutation (**fournir les justificatifs**) ou une exclusion définitive, l'OGEC remboursera prorata temporis la contribution des familles, l'étude, les garderies et la restauration. Dans ce cas seulement, tout mois commencé est dû,

TARIFS 2021 / 2022 COMMUNIQUÉS EN JUIN 2021